Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05/12/22
PROCES-VERBAL

Le cinq décembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de présents : 12 au point n° 1 et 13 au point n° 2
Nombre de votants : 13 (1 procuration) au point n° 1 et 14 (1 procuration) au point n° 2
Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise (absente excusée au point n° 1), GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SIGAUD Jean-Yves à qui il a donné procuration.

Absents excusés : D'HEILLY Alain, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent.

Ordre du jour :

- Contrôle d'accès dans les déchetteries : avenant n° 3 au marché d'assistance à maitrise d'ouvrage et lancement du marché de maîtrise d'œuvre
- Attribution du marché pour la location et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents techniques de la CCSB

En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du bureau communautaire concernant la modification de l'ordre de présentation des points à l'ordre du jour.
Le bureau communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

1. Attribution du marché pour la location et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents techniques de la CCSB

Votants : 13 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)

Par délibération n° 39.22 du 5 septembre 2022, le bureau communautaire a autorisé le lancement du marché de location et d'entretien d'équipements textiles destinés aux agents techniques de la CCSB, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum de 90 000 € HT.

Ce marché commencerait à la date de sa notification et prendrait fin le 31 décembre 2025.
Il comporte une offre de base et une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) correspondant à la mise en place d'un stock tampon de vêtements pour permettre de répondre aux urgences (exemple : recrutement d'un agent technique en remplacement de dernière minute).

A la suite de l'appel public à concurrence, 1 seul pli a été reçu, celui de l'Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Rosans.

Après analyse de l'offre, il est proposé de retenir l'offre avec la PSE (linge neuf) pour un montant estimé à 87 694.70 € HT, soit 105 233.64 € TTC.

Après délibération, le bureau :
- attribue le marché pour la location et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents techniques de la CCSB à l'ESAT de Rosans ;
- autorise le président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2. Contrôle d'accès dans les déchetteries : avenant n° 3 au marché d'assistance à maitrise d'ouvrage et lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Votants : 14 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 14 (14 pour)

Par délibération n° 02-21 du 12 juillet 2021, le bureau communautaire avait attribué le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries à l'entreprise EODD Ingénieurs Conseil basée à Aix-en-Provence pour un montant de 23 995 € HT (tranche ferme « Accompagnement à la définition d'un contrôle d'accès pour les 7 déchetteries » et tranche optionnelle « Accompagnement au recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation du contrôle d'accès »).

Par avenants n° 1 et 2, ce marché a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 et la tranche optionnelle a été affermie par décision du président n° ENV 29-22 en date du 20 septembre 2022.

Il apparait que la tranche optionnelle affermie ne pourra pas être totalement réalisée avant le 31 décembre 2022 car le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ne sera effectif que fin décembre / début janvier, pour des raisons techniques.

Il convient donc, en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, de passer un troisième avenant pour prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2023 et ce, sans incidence financière.

En parallèle, il convient d'autoriser le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place du contrôle d'accès sur les 7 déchetteries. Ce marché qui est estimé à 42 000 € HT serait passé selon une procédure adaptée.

Après délibération, le bureau communautaire :
- accepte les termes de l'avenant n° 3 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries avec l'entreprise EODD Ingénieurs Conseil ;
- autorise le président à signer cet avenant ainsi que tous documents nécessaires à son exécution ;
- accepte le lancement du marché de maître d'œuvre pour la mise en place d'un contrôle d'accès sur les 7 déchetteries ;
- autorise le président à signer ce marché ainsi que tous documents nécessaires à son exécution, avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation.